

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 JUIN

Un procédé fiscal

Il paraît que les caisses du Trésor sont un peu à sec. Car on a recours à tous les moyens pour les remplir. C'est ainsi que, par une interprétation rigoureuse mais fiscale des dispositions du Code civil relatives au mariage, on fait peser un nouvel impôt sur les petits, sur les humbles, sur ceux que la fortune n'a pas favorisés.

Aux termes de la loi, l'officier de l'État Civil doit se faire remettre l'acte de naissance de chacun des futurs époux ; de même si les parents des futurs sont décédés, copie de l'acte de décès doit être produite. Ces pièces sont annexées à l'acte de mariage et déposées au greffe du tribunal avec l'un des doubles de l'État Civil, l'autre devant rester aux archives de la mairie.

En pratique, toutes les fois que les futurs sont nés dans la commune où ils se marient, l'officier de l'État Civil n'exigeait pas la production de leurs actes de naissance dont les minutes existaient sur les registres de l'État Civil déposés aux archives de la mairie.

Cela était logique : car le secrétaire de la mairie, chargé de préparer l'acte de mariage, n'avait qu'à feuilleter les registres précédents pour retrouver les actes de naissance et vérifier l'état civil exact des futurs ; cette recherche était facile et ne lui donnait aucune peine.

De même pour les actes de décès des parents des futurs qui étaient morts dans la commune, et dont la minute était facilement vérifiée sur les registres déposés aux archives.

Cette façon de procéder avait un réel avantage, en permettant d'épargner aux futurs la dépense qu'aurait occasionnée la production inutile de ces actes.

Mais de nouvelles instructions ont été données aux maires, leur enjoignant d'exiger la stricte exécution des prescriptions légales, et de forcer les futurs à produire leurs actes de naissance, même s'ils se marient dans la commune où ils sont nés, ainsi que les actes de décès de leurs parents.

On allègue que la pratique suivie dans la plupart des communes est une violation de la loi et des instructions ministérielles, qui présente beaucoup d'inconvénients, notamment celui de rendre difficile la vérification des actes de l'État civil, et celui de préjudicier aux intérêts du Trésor.

Le premier argument n'a aucune valeur, car quel que soit le zèle du magistrat chargé de vérifier les registres de l'État civil, fût-ce même un débutant pénétré de l'étendue de ses devoirs, jamais il ne pourra, s'il a les registres de 400 communes à vérifier, soit environ 4,000 actes de mariage, contrôler ces actes au moyen des pièces annexées.

Il faut voir comment les choses se passent en réalité. — La vérification est, il faut l'avouer, une opération aussi négligée qu'ennuyeuse ; heureusement les secrétaires de mairie tiennent convenablement les registres de l'État

Civil. La production des pièces dont s'agit n'aurait aucune utilité au point de vue de la régularité et de l'exactitude des actes de mariage ; autant elle est indispensable lorsque le futur est né ou lorsque ses parents sont décédés hors de la commune, autant elle est inutile et vexatoire dans le cas contraire.

Le vrai motif, l'unique inconvénient, c'est le préjudice causé aux intérêts du Trésor.

En effet, chaque acte produit est sur timbre et rapporte à l'État 1 fr. 80.

La perte n'est pas considérable, mais les petites sommes ne sont pas à dédaigner, paraît-il ! Cela permet, en relevant les produits de l'impôt du timbre, de compenser les diminutions que peuvent présenter d'autres contributions.

Quant aux futurs qui ont deux, trois ou quatre actes de cette nature à produire, actes qui leur reviennent environ à 2 fr. 50 chaque, c'est une charge que vous leur imposez.

Dira-t-on qu'en réalité elle est légère ? Oui, pour ceux qui ont de la fortune et qui ne regardent pas à dépenser une dizaine de francs de plus ou de moins, — non, pour ceux moins fortunés, pour qui dix francs est une somme élevée, représentant plusieurs jours de travail et de peine.

C'est donc un contribution qui, sous l'apparence d'une mesure générale, devant s'appliquer équitablement à tous sans distinction, frappe le pauvre, l'ouvrier, le journalier, celui qui a de la peine à réunir les quelques francs que lui coûtera la cérémonie de son mariage.

Nous avons dit que les exigences de l'administration ne pouvaient se comprendre qu'au point de vue fiscal. Même à ce point de vue, elles nous paraissent difficilement justifiables : il s'agit en réalité d'un impôt dont le produit est trop faible pour servir à combler le déficit de nos finances, et qui a le grand inconvénient de frapper illégalement sur les contribuables, en pesant surtout sur ceux qui ne sont pas riches.

A. BRUAS.

L'AFFAIRE TURPIN

La condamnation sévère, à cinq ans de prison, des personnages et de leurs complices, accusés d'avoir livré à l'étranger les secrets de la fabrication de la mélinite et de notre poudre de guerre, a produit au Palais-Bourbon une vive animation. On en concluait unanimement que des faits graves avaient motivé un tel jugement. Mais il n'y avait également qu'une voix pour trouver étrange le huis-clos absolu qui a été prescrit autour de cet incident qui avait ému le Parlement et l'opinion.

On a eu des velléités d'interroger le gouvernement, de lui demander des explications ; mais l'absence du ministre de la guerre ne permet pas de déposer utilement une interpellation.

Il est de notoriété publique que le gouvernement ne tient pas à ce que la lumière soit faite sur ces faits. On veut, à tout prix, les étouffer.

Ah ! s'ils s'étaient produits sous un gouvernement conservateur, nous aurions entendus des protestations indignées des républicains ; nous

aurions été témoins de leurs efforts pour amener l'opinion contre la trahison du ministère de la guerre.

On se rappelle l'odieuse campagne que les républicains menèrent dans les Chambres et dans la presse contre le général de Cissey, alors ministre de la guerre. On n'épargna aucune calomnie, aucun outrage à ce vieux soldat.

Aujourd'hui, la presse républicaine, docile à un mot d'ordre dont il n'est pas difficile de connaître la source, garde un silence absolu. Et les républicains du Parlement se taisent ; quelques banales assurances de M. de Freycinet ont suffi pour rassurer leur vigilance patriotique !... N'insistons pas.

LES BLÉS ET FARINES

L'entente se fera probablement entre la Chambre et le Sénat sur le projet de réduction des droits d'entrée. La Commission s'est, en effet, décidée à proposer une concession à la Chambre : on fixerait au 15 juillet la date de l'application de la loi, au lieu du 15 août.

Nul doute que ce partage de la poire ne donne satisfaction aux députés comme aux sénateurs. Ils ne sauraient raisonnablement éterniser le conflit en cours.

LE PORT DE ROCHEFORT

La commission parlementaire de la marine a voté le crédit de 3 millions pour l'approfondissement du lit de la Charente et l'amélioration du port de Rochefort.

PONTS DE FABRICATION ALLEMANDE

A l'occasion de l'accident de Bâle, on fait observer que le pont qui s'est écroulé était de construction allemande ; il provenait des usines de Caimstadt, près de Stuttgart.

Tous les autres ponts en fer du même réseau et qui ont la même origine, présentent des imperfections sérieuses, et l'on a constaté après le passage des trains rapides que les rivets sautaient. La compagnie se préoccupe de la reconstruction de tous ces ponts.

L'ŒUVRE

Des cercles catholiques d'ouvriers

Il vient de se tenir à Paris une importante assemblée, celle de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Ce n'est pas un congrès, car un congrès suppose le concours d'œuvres diverses, c'est une réunion de travail comprenant revue et direction : revue de la situation actuelle, direction du mouvement à poursuivre.

Les réunions ont eu lieu sous la présidence du comte Albert de Mun, qui, sous le titre de secrétaire général de l'Œuvre, dirige son action.

Il est secondé par M. Léon Harmel en qualité de secrétaire adjoint, et par un groupe d'hommes actifs formant le *secrétariat général* où chacun a son rôle marqué.

Ce fonctionnement d'ensemble se fait sous l'autorité d'un *Comité général* auquel sont sou-

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

mis périodiquement les rapports des chefs de service, et qui juge souverainement les questions.

L'assemblée générale a donc été tenue ainsi que nous venons de le dire, et le programme a été rempli comme il suit :

Dans la première séance, il a été parlé de divers modes de propagande par les conférences, par la prière, et M. de Marolles a fait connaître les nouveaux développements pris par le journal que l'Œuvre des Cercles a publié sous le nom de « La Corporation ».

La deuxième séance a été consacrée au « mouvement représentatif et provincial » dont nous parlerons ci-après.

La question des *conférences populaires* et du *secrétariat du peuple* a occupé une partie des deux journées suivantes.

Le *secrétariat du peuple* est une des plus utiles institutions de l'œuvre. Il consiste à mettre à la disposition des ouvriers le moyen de recevoir des consultations de toutes sortes, judiciaires, administratives, médicales, par l'intermédiaire d'autres ouvriers sous le nom de *délégués de quartier*. A Reims, à Nantes, à Toulon, à Beauvais, à Orléans et dans une foule d'autres villes encore, on a tiré les meilleurs fruits de cette utile organisation.

Quant aux *conférences populaires*, elles ont pris une grande extension ; on a abordé les réunions publiques, les conférences contradictoires avec les socialistes, les anarchistes même, et on a obtenu des résultats excellents, notamment à Reims, à Orléans, à Nantes, à Versailles, à Lyon, à Marseille.

Le reste de l'assemblée a été occupé par l'étude des *associations coopératives et de mutualité* fondées par l'Œuvre des Cercles ou sous son impulsion.

Comme *Sociétés professionnelles de mutualité* nous pouvons citer l'*Union fraternelle des patrons chrétiens*, l'*Union chrétienne des ateliers de femmes*, et une foule d'institutions, de confréries, établies soit dans les cercles, soit en dehors, et manifestant une grande activité de vie sociale.

Pour être complets, nous mentionnerons d'abord la séance où M. l'abbé Margerin, curé de Fourmies, a été prié, au milieu des applaudissements les plus sympathiques, de faire le récit des grands événements dans lesquels il a joué le rôle de pacificateur, et en dernier lieu la séance dans laquelle M. Lecour-Grandmaison a entretenu l'assemblée des projets de lois destinés à protéger l'ouvrier dans son travail et à préparer une réorganisation du travail par les conseils d'arbitrage et de conciliation.

(La fin à demain.)

La catastrophe de Mencheinstein

Bâle, 16 juin.

Le wagon qui est suspendu entre le pont et les débris a pu être retiré par deux machines.

On peut voir maintenant d'autres cadavres. Jusqu'à midi, soixante-cinq ont été retirés, dont sept inconnus.

A la gare de Bâle, on prétend qu'il doit y

avoir les cadavres de plusieurs touristes anglais, dans un wagon de 4^e classe.

Les *Basler Nachrichten* disent qu'il doit se trouver encore dans la Birse trois wagons : un de 1^{re} et de 2^e classe, à quatre axes, un de 3^e classe, à deux axes, un troisième à quatre axes.

Si l'on admet que ces wagons étaient bondés, on peut se faire une idée du nombre de cadavres qu'il reste encore à retirer.

Les corps de deux jeunes gens ont encore été découverts ce matin.

Chaque cadavre retiré est photographié, car l'état dans lequel on les trouve ne permet pas de retarder leur ensevelissement.

Quatre des blessés qui étaient à l'hospice ont succombé.

Plusieurs sont dans un état désespéré.

Le gouvernement a abandonné l'idée de faire des obsèques générales aux victimes, de nombreux cadavres étant encore dans la Birse.

Il a ordonné un office des morts qui aura lieu dimanche prochain, à sept heures du soir, dans la cathédrale.

Les soldats du génie travaillent activement pour construire un pont provisoire.

NOUVELLES MILITAIRES

Dimanche prochain, 21 juin, l'École de Saint-Cyr partira pour le camp de Châlons, afin d'y exécuter les tirs à longue portée et des manœuvres de guerre. Disons à ce propos que la promotion de 4^{re} année a choisi par avance le nom de « Jeanne d'Arc ».

LA CAVALERIE MIXTE

L'infanterie et l'artillerie ont été appelées successivement à participer à la formation éventuelle de troupes mixtes composées d'officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale, encadrant des réservistes et les territoriaux des plus jeunes classes.

La cavalerie assure maintenant des créations de cette nature pour le service des divisions de réserve et des corps d'armée supplémentaires.

4 capitaines, 5 lieutenants et 10 sous-lieutenants de réserve viennent d'être affectés à des escadrons mixtes, désignés pour recevoir, en nombre proportionnel, des officiers actifs et des officiers de l'armée territoriale.

Dans chaque région, le commandement des deux groupes d'escadrons mixtes de cavalerie est confié à des officiers supérieurs de l'armée active, désignés, en tout temps, par la brigade du corps d'armée.

Le cadre de chaque escadron comprendra un officier de l'armée, soit un capitaine commandant, soit un officier de peloton.

Les escadrons mixtes ne seront réunis qu'en

1892, aussi bien ceux de dragons, que ceux de chasseurs et de hussards.

Cette nouvelle organisation complète les grandes unités complémentaires de campagne qui seraient très rapidement appelées à doubler, en cas de guerre, les forces militaires de la République.

ACCIDENTS AUX MANŒUVRES

On écrit de Limoges :

« Les manœuvres de garnison, qui ont eu lieu samedi à Limoges, ont été marquées par deux accidents d'une certaine gravité.

« Un cheval emporté a renversé un capitaine du 78^e de ligne, M. Morin, qui a reçu une blessure grave à la tête et a eu la clavicule gauche brisée. Malgré le caractère très sérieux de la première blessure, on ne croit pas la vie de M. Morin en danger.

« D'autre part, au cours de la manœuvre, un maréchal des logis du 20^e dragons a déchargé son revolver, chargé à poudre, dans le visage d'un adjudant du 78^e de ligne, M. de Bernardy. Ce dernier est assez grièvement blessé. »

Chronique Locale

ET DE LOUEST

L'ALERTE DE JOUR

L'alerte de jour a été sonnée ce matin à Saumur avant 4 heures.

Vers onze heures, les exercices étaient terminés, et tout le personnel de l'École rentra en ville une demi-heure après.

MM. les membres de la Commission de souscription pour l'Exposition de Saumur sont convoqués à l'Hôtel de Ville pour demain vendredi 19 juin, à 8 heures du soir.

On nous annonce que M. Carnot, président de la République, a fait don à l'Exposition de Saumur d'une magnifique coupe de Sèvres, qui sera donnée en prix.

CONVOICATIONS DES RÉSERVISTES

Le ministre de la guerre a prescrit aux commandants de corps d'armée de notifier à l'avance les catégories de réservistes qui accompliront leur période d'instruction le 25 août.

Sont convoqués pour cette date, les réservistes des classes 1883 et 1884, les ajournés des classes 1879, 1880, 1881 et 1882, affectés aux trois premiers bataillons de régiments d'infanterie de ligne, aux bataillons d'artillerie de forteresse, aux régiments de zouaves, de tirailleurs, de sapeurs-pompiers et du génie.

En recevant la lettre où sa mère lui demandait des détails sur ses nouvelles relations, Gérard demeura rêveur.

N'avait-il rien à dire, ou appréhendait-il de parler ?

Sous une apparence expansive et joyeuse, sa nature n'était pas de celles qui livrent aisément leurs impressions les plus intimes.

Il en est, d'ailleurs, que l'on dit plus facilement qu'on ne les écrit. Une impression perd toujours quelque chose à franchir des lieux avant de rencontrer une oreille ou des yeux sympathiques.

Répondant à l'invitation du prince Laghine, Gérard s'était présenté chez la princesse, où il avait reçu l'accueil le plus cordial. Olga s'était montrée éblouissante de beauté et d'entrain, avec ce tour d'esprit original et amusant qui prête un cachet si piquant à la conversation des grandes dames russes. Gérard l'admira, mais fut infiniment plus touché par la grâce ravissante d'Alexandra, aussi exquise en robe de ville qu'en toilette de bal.

Engagé à dîner par la princesse, il pénétra, de prime abord, dans l'intimité de cet intérieur raffiné et élégant, si différent de son home à lui, qui reflétait la noble simplicité de sa

Ce matin, vers 10 heures, un cheval s'est emballé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, culbutant les marchandes de légumes et leurs marchandises.

Grâce aux courageux efforts d'un nommé Bigot, qui s'est jeté à la tête du cheval, il n'y a eu d'autre accident que des paniers de légumes renversés.

Seul, le sieur Bigot a eu le poignet démaillé.

SQUARE DU THÉÂTRE

Harmonie Saumuroise

Concert du JEUDI 18 juin, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/4 du soir

Programme

1. *Le Bienheureux*, allégo LEROUX.
 2. *Honneur et Patrie*, fantaisie FOARE.
 3. *Bouquet de fraises*, valse FISCHER.
 4. *Les Mousquetaires au Couvent*, fantaisie VARNEY.
 5. *Babil d'oiseaux*, polka MORAND.
- Le chef de musique,
V. GOUDEAULT.

État civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 16 juin. — Georges Peucelle, serrurier, a épousé Augustine Goducheau, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 17 juin. — Jacques-Pierre Chevrollier, sans profession, 83 ans (veuf), rue Nationale ; — Henri-Eugène Courtin, 7 mois, rue de l'Île-Neuve.

LA SANTÉ DE L'ÉVÊQUE D'ANGERS

Si quelques doutes subsistaient encore dans l'esprit de nos lecteurs au sujet de la santé de M^r Freppel, dit *Bordeaux-Journal*, la lettre suivante qu'un de nos amis a bien voulu nous communiquer suffirait à les dissiper entièrement :

Évêché d'Angers

« Angers, 16 juin.

« Bien cher et vénéré Chanoine,

« Je suis heureux de pouvoir vous rassurer au sujet de la santé de M^r d'Angers. A la suite de la tournée pastorale, Sa Grandeur a été en effet fatiguée, et cette fatigue s'est manifestée en public à l'occasion de notre longue procession du grand sacre où Monseigneur a voulu, suivant l'usage, porter pendant tout le temps le Très Saint-Sacrement.

« De là, les bruits de journaux, Dieu merci ! bien exagérés, et quelques-uns jusqu'à l'absurde fantaisie. La vérité est que Monseigneur, depuis quelques jours de repos relatif, se trouve notablement mieux. Il s'apprete à repartir pour la Chambre, et bientôt pour Angoulême où il doit prononcer l'oraison funèbre du regretté M^r Sébeaux. Merci, cher et vénéré ami, de votre sollicitude pour notre grand évêque, et veuillez agréer, etc. »

LOUDUN. — Lundi soir, à onze heures, chez M^{me} Chopin, débitante, rue Porte-de-Mirebeau, à Loudun, une querelle s'est engagée entre des musiciens italiens et deux ouvriers plâtriers. Les Italiens sortirent leurs couteaux et bientôt un nommé Henri Faucher tomba grièvement blessé. Les agresseurs ont été arrêtés.

CINQ BANS DE MARIAGE

On écrit de Sablé, 14 juin :

« Dans l'une des communes de ce canton, il se présente un cas sans précédents. Une jeune fille de campagne, âgée de moins de 20 ans, a été publiée aujourd'hui pour le cinquième dimanche consécutif... »

« Voici comment ce singulier fait s'est produit :

« Il y a trois semaines, cette demoiselle, que nous nommerons A..., faisait publier ses bans avec un jeune homme que nous désignerons sous le nom de B..., son voisin de commune, qu'elle connaissait depuis quelque temps : le mariage était fixé, les invitations aux deux familles faites, ainsi que les achats préliminaires à la noce. — Les bans A... B... furent publiés deux fois.

« Le jeudi suivant, un voisin fait à M^{me} A... la proposition d'un ami que nous appellerons C..., qu'elle ne connaissait nullement la veille ; elle l'accepta comme époux et il fut décidé que les bans se feraient le lendemain vendredi ; ce qui eut lieu effectivement.

« Or, quand, le lendemain, B... revint pour voir sa fiancée A..., il lui fut appris que sa place était prise par un inconnu d'elle, mais sur la proposition d'un ami.

« B..., très surpris, se contenta de faire observer que le procédé, — vu les avances de... la situation... — était on ne peut plus irrégulière, et qu'il aurait, au moins, dû être prévenu, pour ne pas se trouver face à face avec son rival. Ce dernier — la famille et le fameux ami présents, — se contenta d'accepter les choses en l'état.

« Voilà des époux qui devront former un ménage assorti et à l'abri de tout reproche !... »

ARRESTATION DE DEUX ASSASSINS

On télégraphie de Saint-Nazaire, 17 juin :

« On se rappelle le double assassinat commis, dans la nuit du 2 au 3 mars dernier, sur deux vieilles femmes, les sœurs veuve Pérand et femme Malenfant, domiciliées à la Tour-du-Commerce, près de Saint-Nazaire.

« Les meurtriers viennent d'être découverts : ce sont trois individus âgés de vingt-neuf, dix-neuf et dix-sept ans. Le premier s'est réfugié en Angleterre, où il sera probablement arrêté ; les deux autres sont sous les verrous. »

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

C'est ainsi que Gérard atteignit sa vingt-septième année, très aimé, très gâté de tous, digne de l'être, et ayant gardé intacts, à travers quelques folies de jeunesse, les principes bénis de sa mère et le souvenir du père qui était mort pour son pays.

Il gardait aussi l'amour de son Alsace, dont il avait été, brutalement et sans cause, banni au jour joyeux de sa promotion d'officier. Dans la gaieté bien française de son caractère, il y avait comme un point douloureux, fait de colère, de regret passionné, d'inoubliables rancunes. La pauvre et noble province gardait une partie de ce cœur de soldat ; et comme pour tout Alsacien, comme pour tout Français, à son souvenir riant se mêlait quelque chose d'attendri et de sacré.

A Pétersbourg, il devait trouver de chaudes sympathies, sur ce point comme sur les autres, et des aspirations assez généreuses pour qu'il pût se croire encore au milieu des siens.

mère. Toutefois, ce décor nouveau ne lui déplaisait pas ; c'était un cadre digne de la jolie fée qui, depuis quelques nuits, hantait ses rêves. Elle eût semblé hors de son centre ailleurs que dans ces salons luxueux, encombrés de fleurs en plein janvier, alors que l'hiver régnait dehors, triomphant et mortel. Elle lui paraissait une créature à part, faite pour vivre dans un monde idéal ; et cette pensée d'amoureux ne manquait pas d'une certaine justesse, car une atmosphère de haute et somptueuse élégance avait toujours environné Alexandra Vonzof.

Si Gérard, descendant des régions où il planait dans l'éther, eût envisagé la possibilité — à la vérité bien problématique — d'un mariage entre lui et la belle Russe, l'abîme matériel qui les séparait lui eût sans doute paru infranchissable. Mais il en était encore à ces prémices charmantes de l'amour où tout reste dans le domaine idéal, et où, instinctivement, on écarte les épines auxquelles le rêve enchanteur pourrait accrocher ses lambeaux.

III

L'hôtel de la princesse Laghine, un des plus petits, mais des plus coquets du Quai de la

Cour, était encore très éclairé. A la suite d'un grand dîner, il y avait eu santerie intime.

Gérard de Valdau et Michel Samarof venaient de sortir avec les derniers danseurs.

La nuit était froide, mais si calme et si étincelante, que les deux jeunes gens, renvoyant leurs traîneaux, se décidèrent à rentrer à pied.

Ils s'étaient vus souvent depuis quelques semaines, les occasions de rencontre se multipliant à ce moment de l'année pour des mondains comme eux ; et leurs relations avaient pris rapidement ce caractère cordial qui découle de la sympathie d'éducation et de pensées.

— Montez-vous ? demanda Michel lorsqu'ils furent devant la maison qu'il habitait, dans la Fontanka.

— Il est bien tard... ou plutôt bien tôt, observa en souriant Gérard.

— Bah ! venez. Il est précisément trop tard... ou trop tôt pour dormir. Nous fumerons un cigare en goûtant un certain thé de caravane que mon oncle, le gouverneur d'Irkouïsk, m'a envoyé dernièrement.

Lorsqu'ils furent installés dans le fumoir du chevalier-garde — fumoir qui tenait du bou-

M. Lavielle, médecin à Dax, vient d'adresser à l'Académie de médecine un travail relatif à une arthrite spéciale des pieds avec déformation observée chez les vélocipédistes.

Il s'agit, en effet, d'une arthrite médi-tar-sienne, que l'auteur a reconnue comme produite par le vélocipède.

M. Constantin Paul a envoyé plusieurs de ses malades à Dax, où M. Lavielle a fait de leur affection une étude attentive. Il a constaté, en particulier, le rôle spécial que joue dans ces cas — plus nombreux qu'on ne le croit — le muscle appelé en anatomie : long péronier latéral.

Il s'agit donc réellement ici d'une affection nouvelle et intéressante, en raison du nombre chaque jour croissant des vélocipédistes.

VARIÉTÉS

Les corporations des arts et métiers de Saumur avant la Révolution

(Suite) — (1)

CORPORATION DES MARCHANDS DRAPERS

Les marchands « drapiers, sargiers, taincturiers, tondens et foulons de draps de layne » formaient à Saumur une importante corporation. Leurs statuts avaient été réformés en 1574 par le roi Charles IX, mais les troubles et les guerres de religion firent négliger les prescriptions de cet édit, qui, en 1583, n'avait pas encore reçu son application. A cette date, les maîtres drapiers sollicitaient du juge prévôt la désignation des places qu'ils devaient occuper sous les halles et la promulgation de l'édit.

La communauté était déjà nombreuse; elle comptait environ quarante membres parmi lesquels on peut citer les noms de : Pierre Joubert, gardé des privilèges de la corporation, François et Mathurin Delaunay, Sébastien Coué, Ollivier, Drouyneau, Berthelot, Ponneau, Mabillean, Mounier, Millet, Joulain, Riollan, Renoul.....

Un siècle s'écoula sans amener de grands changements dans les statuts de la corporation. Ce fut seulement en 1669 que le règlement publié par Colbert sur les manufactures de France vint les modifier et donner une puissante impulsion à l'industrie des tissus de laine.

Sans doute les prescriptions du grand ministre sembleraient aujourd'hui bien minutieuses, et les entraves qu'elles mettaient à l'initiative privée seraient considérées comme excessives et pernicieuses au développement de l'industrie; mais il n'en était pas ainsi à l'époque où ces instructions furent publiées. Les résultats le témoignent. Grâce à ce système de protection et de réglementation à outrance,

(1) Voir l'Écho Saumurois des 23, 24, 26, 28 et 29 mai, 3 et 4 juin.

la France prit en peu d'années le premier rang parmi les nations industrielles de l'Europe.

D'après ce règlement, la liste de tous les membres de la corporation devait être dressée par le soin des gardes et des jurés. Elle était remise aux échevins et transcrite sur le livre de la communauté. Le maire et les échevins, et à leur défaut le lieutenant de police de la ville, composaient une sorte de tribunal de commerce, chargé de juger toutes les contestations qui s'élevaient entre les marchands. La procédure devait être la plus simple possible, sans avocats ni procureurs. Le premier lundi de chaque mois, la corporation se réunissait dans une des salles de l'Hôtel de Ville pour conférer de ses affaires, ouïr les plaintes des maîtres et des apprentis, et tâcher de régler à l'amiable les difficultés qui pouvaient surgir entre eux. Le temps de l'apprentissage fut fixé à deux ans pour les drapiers, et à trois pour les sargiers. Chaque maître ne devait avoir que deux apprentis; il ne pouvait les congédier sans motif légitime, ni les remplacer avant un mois d'absence, sous peine de trente livres d'amende. L'apprenti, de son côté, était tenu vis-à-vis de son maître aux mêmes obligations. S'il le quittait sans cause, il pouvait être sommé de venir reprendre sa place, contraint par la force de le faire, et, s'il refusait, il était rayé du registre de la communauté. Les droits à payer pour la maîtrise furent réduits à six livres, sans festin, don ou présent aux jurés examinateurs, sous peine de cent livres d'amende et de la suspension, pendant un an, de l'exercice du métier.

Le but de Colbert était avant tout d'assurer la supériorité de la fabrication française. Il exigeait l'honnêteté chez les marchands, la bonne qualité dans les marchandises; aussi, pour y parvenir, prescrivit-il à ses agents de minutieuses et sévères investigations.

Chaque étoffe confectionnée, foulée, teinte d'une manière déterminée par les règlements, devait porter à ses deux extrémités le sceau du fabricant. Les foulons et les teinturiers étaient soumis à un rigoureux contrôle, l'emploi de certaines substances leur était interdit. Avant d'être mise en vente, toute marchandise était examinée et aulnée. A cet effet, on avait établi, dans chaque ville, un bureau de manufactures qui se composait d'un marqueur et d'un aulneur. Les marchands de la ville devaient porter toutes leurs pièces d'étoffe à ce bureau. Elles étaient examinées et marquées du sceau de plomb par le maître marqueur. Celles qui ne se trouvaient pas conformes aux règlements étaient déchirées et brûlées. Le maître aulneur mesurait ensuite l'étoffe et inscrivait sur un morceau de parchemin, qu'il signait et qu'il cousait à la pièce, l'aulnage qu'il avait trouvé. En outre, les officiers de police des manufactures, assistés des jurés de la communauté, pouvaient de nouveau visiter toutes

les marchandises mises en vente et confisquer celles qu'ils trouvaient de mauvaise qualité.

(A suivre.)

O. DE CH.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 juin 1891.

Le marché fait preuve de beaucoup d'entrain et le 3 0/0 s'avance à 93.17. Le 4 1/2 0/0 est également en progrès à 103.40.

La Banque de Paris conserve toute sa fermeté à 816. Il convient de rappeler qu'un coupon de 25 fr. est payable le 1^{er} juillet, ce qui réduit le prix réel à 793.

La Société Générale est bien tenue à 485. L'excellente situation de cet établissement comporte des cours supérieurs à ceux qui figurent actuellement à la cote.

Le Crédit Lyonnais se négocie en nouvelle hausse de 5 fr. à 795.

La Banque d'Escompte poursuit son relèvement à 471, gagnant 6 fr. sur la précédente clôture.

On cote le Crédit Foncier 1,275. — Le Crédit Mobilier garde son courant d'affaires habituel à 385. Le solde du dividende de 25 fr. soit 13 francs sera mis en paiement le 4^{er} juillet.

Les obligations première hypothèque des Chemins de fer de Porto-Rico s'échangent à 270. Un coupon semestriel de 7.50 sera détaché le 4^{er} juillet prochain.

L'action de la mine d'or Podiafra est en bonne voie de reprise. Les nouvelles de l'exploitation sont satisfaisantes et, d'autre part, les contrats de la Compagnie lui assurent l'écoulement immédiat de ses minerais avec un bénéfice de 375 fr. par tonne.

Les actions du Crédit Foncier d'Autriche consolident leur avance à 4,132.50. Un coupon de 30 fr. sera mis en paiement le 1^{er} juillet prochain.

Les Chemins Economiques sont à 415.50.

FAITS DIVERS

LE VÉLOCIPÈDE NUPTIAL

La ville de Châlons vient d'assister au spectacle inédit de toute une noce s'en allant banqueter en vélocipède.

Le marié et la mariée n'ayant pas voulu séparer ceux que M. le maire venait d'unir, chevauchaient sur le même tendem. Les demoiselles d'honneur, suivaient en tricycles. Les garçons d'honneur, plus crânes, avaient enfourché des bicyclettes et le reste de la noce courait sur bicyclettes.

On ne dit pas si quelque caillou malencontreux fit chavirer ces véhicules fragiles et d'un équilibre si instable, symboles du bonheur de la vie.

En Algérie I

Alger (Algérie), le 3 mai 1890. — Je souffrais depuis longtemps de constipations qui me causaient des maux de tête et d'estomac; j'essayai vos bonnes Pâtes Suisses et j'en suis très satisfaite.

(Sig. lég.) M^{me} MORISSET, 1, r. du Carrefour.

tour risquer une indiscretion. J'ai cru voir que l'hôtel Laghine exerçait, sur vous aussi, une certaine séduction. Ai-je eu tort?

— Non, convint Michel avec un sourire; mais rassurez-vous, je ne suis pas un rival.

— Vous auriez plus de chances que moi d'être agréé, pourtant.

— Vous croyez?

— Vous êtes un compatriote... et de ceux qu'on ne dédaigne pas, mon cher.

— Ce n'est pas toujours une raison; et ce n'en est pas une, surtout, quand il s'agit d'être mis en parallèle avec vous, ajouta le lieutenant Samarof amicalement. Mais, encore une fois, ne craignez rien. J'ai renoncé... Car, moi aussi, je dois l'avouer, j'ai été amoureux de la charmante Alexandra Dmitriewna.

— Et vous ne l'êtes plus? demanda Gérard, avec la surprise naïve et incrédule qui était dans son rôle.

— Non, répondit Michel, avec son sourire énigmatique et un peu railleur. Je n'ai pas votre intrépidité, moi, et je n'avais peut-être pas les mêmes raisons de l'avoir. Je vis que je ne plaisais pas, que la bataille était perdue d'avance; et, dame, je me retirai avec les honneurs de la guerre.

(A suivre.)

A la correctionnelle : — Prévenu, votre figure ne m'est pas inconnue. J'ai déjà dû vous voir ici avant les vacances... — Monsieur le président, vous devez confondre avec ma sœur...

Chez un marchand de curiosités : Une Parisienne faisait ses emplettes de jour de l'an :

— Oh ! la charmante jardinière ! Elle est ancienne, n'est-ce pas ? — Non, Madame, elle est moderne. — Quel dommage !... Elle était si jolie !

Dernières Nouvelles

Paris, 18 juin, 12 h. 35 soir.

Un grave accident est arrivé, hier soir, à La Villette.

Un aéronaute, M. Lachambre, est tombé d'une hauteur de 20 mètres au moment où son ballon s'élevait.

M. Lachambre est grièvement blessé.

Le ballon est parti avec deux voyageurs ignorant complètement la manœuvre de l'aérostat.

On est jusqu'ici sans nouvelles.

HAVAS.

MONDE ILLUSTRÉ

Sommaire du numéro du 13 juin 1891 :

GRAVURES : La bénédiction de la Basilique du Sacré-Cœur : La cérémonie extérieure. — La décoration du chœur. — La bénédiction du nonce du pape du haut du parvis, d'après photographies instantanées. — Les morts de la semaine : M. Emile Templier, directeur du Tour du Monde. — Le colonel Lebel, inventeur du fusil qui porte son nom. — Beaux-Arts : La prairie, par Julien Dupré. — Sur les terrasses, en Albanie, grande gravure de double page, par Caton Woodville. — Quatre gravures de la Haute École, par Louis Bombléd. — Le salon sensationnel, dessin humoristique de Godefroy. — Tribunaux : portraits de MM. Turpin et Triponé. — Roman : illustration de Tofani.

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Mondains et Mondaines, par Etincelle. — Théâtre, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Colonne d'échecs, par Rosenthal. — Idylle, nouvelle, par Charles Robert. — Roman Serge, en supplément, par Abel Hermant. — Explication des gravures, sport, récréations, rébus, etc., etc.

Le numéro : 50 centimes.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

CHOCOLAT Félix POTIN

Garanti pur cacao et sucre

30 Médailles Or, Argent et Bronze

N^{os} 1 CHOCOLAT de santé le kilo 2 f. 60
2 — — — — — qualité fine. — 3 »»

Chocolats supérieurs

N^{os} 3 CHOCOLAT SUPÉRIEUR vanillé. . . le kilo 3 f. 40
4 — — — — — surfon . . . — 3 60
5 — — — — — double vanille. — 3 80
6 — — — — — superfin . . — 4 20
7 — — — — — triple vanille. — 4 80
Chocolat sans sucre. — 5 »»

Remise 3 0/0 à partir du n^o 3 par quantité de 3 kilos.

LE VIN AROUD ou QUINA, ou FER & la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P^h™

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux

« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

doir par la coquette originalité de ses tentures, et de la salle d'escrime par la profusion d'armes étincelant partout — ils se mirent à causer des menus incidents de la soirée; on plut ce fut Michel qui causa, avec sa verve spirituelle et un peu railleuse. Gérard lui donnait la réplique mollement, d'un air quelque peu réveur.

— Allons, mon cher, j'ai eu tort de vous retenir, lui déclara au bout d'un instant son nouvel ami. Vous dormez debout.

— Par exemple! protesta le capitaine de chasseurs.

— Ou bien, c'est que... Ah! je vais peut-être marcher sur un terrain brûlant. Enfin, vous m'avertirez si je...

— Allez toujours.

— Eh bien! mon cher de Valdau, c'est que... vous êtes amoureux.

A ce coup droit, Gérard fit bonne contenance. Une imperceptible rougeur était montée à ses joues, mais la lampe très voilée, posée sur la petite table où chantait le samovar, ne répandait pas une clarté indiscrète.

— Voulez-vous bien me dire sur quelle base vous appuyez votre supposition? demanda-t-il plaisamment au jeune Russe

— Vous voulez que je développe mon idée? A la bonne heure! vous n'êtes pas de ceux qui crient miséricorde quand on donne un coup de sonde dans leur blessure.

— Si blessure il y a.

— Ne niez pas. — Imposez-moi plutôt silence si je vous ennuie.

— Du tout. Je ne pense pas que vous puissiez jamais ennuyer quelqu'un.

— Courtois comme un Français! Et brave aussi, en amour comme à la guerre; car il faut de la bravoure, laissez-moi vous le dire, pour marcher sur les brisées de l'invincible Herbert de Hubschausen.

Cette fois, Gérard fit un mouvement brusque, qui le plaça, quoique ce ne fût pas le moment, sous le rayonnement de la lampe.

— Vous voyez bien que je vous parais insupportable... et indiscret, lui dit Michel en riant.

La franchise de Gérard ne se cabra pas devant l'aveu un peu forcé. En véritable amoureux, il avait besoin d'un confident.

— Non... clairvoyant, voilà tout, car il est vrai que mademoiselle Vonzof a produit une profonde impression sur moi. Mais, puisque vous m'avez amené à vous le dire, je vais à mon

A LOUER

PRÉSENTMENT
CINQ BELLES PIÈCES au rez-de-chaussée, et DEUX AUTRES au premier étage, dépendant d'une maison située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27, avec Parterres.
S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (433)

A LOUER pour la St-Jean prochaine, DÉBIT DE VIN et PENSION D'OUVRIERS, avec ÉPICERIE, rue de la Visitation, CHATEAU DE LA REINE-DE-SICILE, sur les Ponts, Saumur.
S'adresser à M. YVON FILS, rue des Écuries, à Saumur. (436)

A CÉDER
Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie
Situé dans un bon quartier de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS
La Maison Martineau-Doc,
41, rue d'Orléans, Saumur,
Préviens sa nombreuse clientèle qu'elle possède toujours un choix considérable de Couronnes funéraires, perles, métal, celluloïde et artificielles. Tous ces articles, venant des meilleures fabriques de Paris, sont du plus beau cachet comme finesse et beauté, VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS, défiant toute concurrence.

VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
PRÉCIEUX POUR MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales
Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Exiger la signat. du D^m J. v. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette.
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens.

ENTREPOT
CIDRE de Bretagne
PREMIÈRE QUALITÉ
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE sachant faire la cuisine et le ménage.
S'adresser au bureau du journal.
ON DEMANDE A ACHETER UN PETIT CHIEN BOULEDOGUE-RATTIER.
S'adresser au bureau du journal.

Plage de SAINT-GILLES-SUR-VIE (Vendée)

CHALET MEUBLÉS A LOUER

NOMS DES CHALETS	NOMBRE DE LITS		Prix de location pour			PRIX DE LOCATION			
	Ordinaires	Supplém.	JUILLET du 1 ^{er} au 31	AOUT du 1 ^{er} au 31	SEPT. du 1 ^{er} au 30	du 15 JUILLET au 14 AOUT	du 15 AOUT au 14 SEPT.	pour 2 MOIS	pour 3 MOIS
1° La Plage	6	2	500	1.000	500	750	750	1.250	1.500
2° Bel-Air	7	4	200	400	200	400	350	500	600
3° DEUX-SŒURS	6	2	150		150				
4° Bébé	5	1	100	200	100	200	175	250	300

Chaque lit supplémentaire : 20 FRANCS PAR MOIS.
Sont fournis : le mobilier, la literie et tous les ustensiles de cuisine, vaisselle, etc ; etc.
Ne sont pas fournis : les draps, le linge et les couverts d'argent.
Pour la location, s'adresser à BODIN, propriétaire à Thouars.
La location ne sera définitive qu'après échange de lettres avec le Propriétaire.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

CH. COURALEAU
28, rue St-Nicolas, 28
SAUMUR
BICYCLETTES TRICYCLES
Vente — Échange — Location — Leçons
Exposition permanente des nouveaux modèles, 24, RUE DE LA FIDÉLITÉ

ATELIER de Réparations
Pièces détachées ACCESSOIRES

Seul représentant de
RUDGE — CLÉMENT — PHÉBUS — STARLEY

ÉPICERIE CENTRALE
28, rue Saint-Jean, SAUMUR
SULFATE DE CUIVRE, GARANTI PUR
49 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Epicerie Parisienne
IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
HUILE D'OLIVE DE NICE
Qualité extra, garantie pure, 1/2 kil. 1 f. 20, le litre 2 f. 20. — Par 5 kil. : le kil. 2 f. 20; par 10 kil. : 2 fr.
VINAIGRE d'Orléans, le litre 50
— garanti pur vin, — 70
ALCOOL A BRULER, sans odeur, le litre 1 fr. 30.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX							BORDEAUX — SAUMUR — PARIS								
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir
Paris				7 55		12 50	Bordeaux				5 40		8 20		3
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	Saintes				7 12	9 9	11 39		6 40
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49	Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32
Vernantes	11 43				3 17	8	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41	
Blou	11 54				3 30	8	Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50	
Vivy	12 2				3 49	8 17	Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55	
SAUMUR (Orl.)							SAUMUR (Etat)			Mixte matin					
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3	
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20		
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41	Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31		
SAUMUR (Etat)							SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 41						(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30	(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43	Vivy	8 11	12 10		3 28	5 57			
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49	Blou	8 20	12 19		3 36	6 6			
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56	Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19			
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31			
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	
Niort			3 58	4 30	8 42		Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Saintes				6 24	11 52		Chartres			5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Bordeaux				9 52	4 18	soir	Paris			5 50	7 30	11 50	2 27	10 5	5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON			POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS			ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS		
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	Poitiers	6 5	6 45	Angers	4 40	7 30
Port-Boulet	8 40	12 20	Moncontour	7 41	10 47	Martigné	6 1	8 26
Chinon	9 4	1 7	Loudun	8 42	1 39	Doué	6 24	8 55
			Montreuil (ar.)	9 19	3 21	Baugé	6 32	9 5
			— (dép.)	6 50	9 27	le Vaudelnay	6 39	9 13
			le Vaudelnay	7 2	9 39	Montreuil (ar.)	6 48	9 26
			Baugé	7 14	9 51	— (dép.)	7 38	1 26
			Doué	7 22	9 58	Loudun	8 24	4 14
			Martigné	7 45	10 20	Moncontour	8 56	6 10
			Angers	9 12	11 45	Poitiers	10 33	10 40

SAUMUR — BOURGUEIL			SAUMUR — LA FLÈCHE		
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	Saumur	5 30	1 20
Port-Boulet	8 44	1 10	Vivy	5 43	1 40
Bourgueil	8 54	1 20	Longué	5 55	2 1
			Jumelles	6 7	2 23
			Baugé	6 22	2 49
			Clefs	6 39	3 17
			La Flèche	6 52	3 35

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Maire de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné,
Maire,